

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21.11.2013

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Henriette DUPINET, Christophe VILLEGGER, Denis DERVIN

Absents : Hélène MAGRIT, Jean-Marc NEGRIER

Secrétaire de séance : Daniel DEBOURGES

➤ **Approbation du compte-rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

➤ **Demande d'exonération de la redevance d'assainissement :**

Nous avons eu une demande concernant une habitation de charbonnières, dont les propriétaires sollicitent une exonération de la redevance d'assainissement. En effet, lors de leur construction, un assainissement autonome leur avait été demandé, au motif qu'ils ne pouvaient se raccorder au réseau existant.

Depuis, le zonage d'assainissement a été adopté en 2001, les incluant dans la zone d'assainissement collectif. Leur contrôle d'assainissement autonome a été réalisé en 2011, avec un avis favorable. Leur raccordement au réseau nécessiterait une pompe de relevage.

Dans la mesure où ils sont inclus dans le périmètre de zonage d'assainissement collectif, leur raccordement est obligatoire, et ils doivent de ce fait être assujettis à la redevance.

Après délibérations, considérant que le zonage d'assainissement a fait l'objet d'une enquête publique, que les habitants ont été informés du projet de ce village, et de la demande tardive (après la fin des travaux), le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder, à titre exceptionnel une exonération jusqu'à l'échéance du prochain contrôle d'assainissement autonome qui devra intervenir au plus tard en

➤ **Révision du tarif de la redevance d'assainissement :**

Afin d'équilibrer le budget assainissement, il serait nécessaire de trouver des recettes supplémentaires. Le seul levier est l'augmentation de la redevance, inchangée depuis 2010. Il serait nécessaire de trouver 1 000 euros de plus, mais une augmentation en ces temps de crise n'est pas nécessairement bienvenue. Afin de trouver un juste équilibre, le maire propose de réajuster le seul prix du forfait à 100 euros, ce qui fait une augmentation de 1,2% sur l'ensemble de la redevance, soit un montant moyen par foyer majoré de 2 euros par an. La recette engendrée serait de 3 à 400 euros.

Après délibérations le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant forfaitaire à 100 euros par an, le prix du mètre cube consommé restant inchangé à 1.10 euros.

➤ **Acquisition de terrain :**

Le conseil, lors de sa séance du 17 juin dernier, avait opté pour la mise en place de la PVR (participation aux voies et réseaux), pour la parcelle AB 9, sur laquelle il y a un projet de construction, ce afin de desservir cette parcelle, puis éventuellement d'agrandir le lotissement.

Après de longues discussions avec les services de l'Etat, ceux-ci ont plutôt proposé l'application de la PUP (Projet Urbain Partenarial), la PVR ayant vocation à disparaître prochainement. La mise en place du PUP apparaissant complexe, et devant la relative urgence du projet qui semble avancé, nous avons proposé au propriétaire de nous faire donation la bande de terrain permettant la future extension du lotissement, en échange de quoi, nous réaliserions les 30 à 40 mètres de réseau nécessaires à la construction, étant entendu que les frais de géomètre seraient partagés.

Après délibérations le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition, et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

➤ **Questions diverses :**

Bulletin municipal : Articles à fournir pour le 2 décembre, Distribution vers le 10 décembre

Spectacle de Noël : Il aura lieu le 21 décembre, avec une séance de cinéma (le manoir magique) à 14 h 30, suivie du goûter vers 16 heures.

Date vœux : Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 3 janvier à 18 h 30

Date du repas communal : Le repas des aînés se déroulera le dimanche 19 janvier.

Pêche de l'étang : Il pourrait être envisageable de le pêcher en janvier (le 25 ?), selon le temps et la disponibilité du pisciculteur.

➤ **Date du prochain conseil** : Le 13 février 2014, sauf si une question nécessite une réunion préalablement.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 21 heures.